

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du lundi 26 juin 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de Monsieur Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.1.12, 1.1.13, 1.1.14, 1.1.15, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 5.1, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 7.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h20.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 0.2) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 0.2), M. Emile BRIOT (jusqu'au 1.1.3), M. Guericq CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir du 0.2), M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (à partir du 7.2), Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 7.2), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 0.2), M. Philippe GONON (à partir du 7.3), M. Jacques GROSPERRIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER (à partir du 0.2), M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 0.2), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.2), M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT (jusqu'au 2.5), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir du 0.2), Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 1.1.2), M. Dominique SCHAUSS (à partir du 0.2), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY (à partir du 0.2) Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Philippe SIMONIN suppléant de M. Alain FELICE (à partir du 0.2 et jusqu'au 7.3) Ryans-sur-Doubs : M. Didier PAINFAU Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 0.2), M. Gilbert GAVIGNET Chevroy : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : Mme Brigitte ANDREOSSO suppléante de M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET (à partir du 7.2) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Patrick CORNE Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Nancray : M. Vincent FIETIER Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET (à partir du 0.2) Pirey : M. Robert STEPOURJINE Poulley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 0.2) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 7.3), M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET (à partir du 7.2) Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD (à partir du 0.2) Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : M. Franck RACLOT suppléant de Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Etaient absents : Besançon : Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Pascal BONNET, Mme Claudine CAULET, M. Yves-Michel DAHOU, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Yannick POUJET, M. Gérard VAN HELLE Champoux : M. Philippe COURTOT Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE Poulley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Torpes : M. Denis JACQUIN Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : M. Michel JASSEY

Procurations de vote :

Mandants : P. BONTEMPS (jusqu'au 0.1), C. CAULET, Y.M. DAHOU, M.L. DALPHIN (jusqu'au 7.1), C. DEVESA, A. GHEZALI, P. GONON (jusqu'au 7.2), T. MORTON (jusqu'au 1.1.1), Y. POUJET, R. REBRAB (jusqu'au 0.1), K. ROCHDI (à partir du 1.1.3), D. SCHAUSS (jusqu'au 0.1), G. VAN HELLE (jusqu'au 1.1.2), H. TRUDET, C. LINDECKER, D. PARIS, P. BELUCHE, J.M. BOUSSET (à partir du 0.2), A. JACQUEMET (jusqu'au 7.2), D. JACQUIN, J. BAVEREL.

Mandataires : S. WANLIN (jusqu'au 0.1), A. VIGNOT, N. BODIN, S. PESEUX (jusqu'au 7.1), A. POULIN, M. ZEHAF, C. COMTE-DELEUZE (jusqu'au 7.2), M. LOYAT (jusqu'au 1.1.1), P. CURIE, C. MICHEL (jusqu'au 0.1), D. DARD (à partir du 1.1.3), B. FALCINELLA (jusqu'au 0.1), K. ROCHDI (jusqu'au 1.1.2), Y. DELARUE, T. ROBERT, R. STEPOURJINE, J. KRIEGER, C. BARTHELET (à partir du 0.2), P. ROUTHIER (jusqu'au 7.2), B. ASTRIC, J.P. MICHAUD

Délibération n°2017/003732

Rapport n°3.1 - Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriale - Expérimentation sur l'Est Bisontin

Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriale - Expérimentation sur l'Est Bisontin

Rapporteur : Sylvie WANLIN, Conseillère communautaire déléguée

Inscription budgétaire	
BP 2017 et PPIF 2017-2021 « Actions en faveur de l'emploi »	Montant BP 2017 : 50 000 € (enveloppe) Montant de l'opération : 25 000 €

Résumé :

L'association REUSSITE EMPLOI FRANCHE COMTE a déposé un projet relatif au développement économique et à l'insertion par l'emploi.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, dans le cadre de sa stratégie de développement économique et Emploi Insertion, a souhaité, en partenariat avec la DIRECCTE du Doubs, répondre à ce projet et initier une démarche expérimentale de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriale sur l'Est Bisontin sur 2016 et 2017. Les communes concernées par cette démarche sont Amagney, Braillans, Chalèze, Chalezeule, Champoux, Chaudfontaine, Deluz, Marchaux, Novillars, Thise, Roche lez Beauré, Vaire.

Il est proposé d'accompagner la démarche GPECT dans ses phases 2 et 3 et d'apporter un soutien financier à l'association en charge de cette opération à hauteur de 25 000€ pour la phase 2 et 3.

I. Rappel de la démarche « Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT) »

La lecture du diagnostic et de l'analyse des caractéristiques du bassin d'emploi du Grand Besançon, a conduit le Grand Besançon à proposer une stratégie emploi-insertion adoptée le 30 mars 2017.

En parallèle et en réponse aux diagnostics et aux caractéristiques du bassin d'emploi bisontin, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, en partenariat avec la DIRECCTE du Doubs, ont souhaité initier une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriale à titre d'expérimentation sur l'Est Bisontin sur 2016 et 2017.

La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) est un outil au service de la gestion anticipée des mutations économiques, soutenu par l'Etat au titre de sa politique en faveur de l'emploi.

II. Rappel du projet

A/ Les objectifs du projet

Les objectifs sont multiples et partagés :

- adapter les emplois et les compétences aux évolutions prévisibles du secteur concerné (Secteur Est Bisontin – entreprises de l'industrie manufacturière),
- formaliser le cas échéant les besoins en formation,
- créer une synergie entre les entreprises du secteur et entre ces entreprises et les acteurs du service public de l'emploi local et les acteurs socio-économiques du territoire,
- travailler à la mise en place de plans d'actions adaptés,
- développer une offre de services en optimisant les partenariats (entreprises, Service Public de l'Emploi, formation...),
- redynamiser et coordonner pour une meilleure gestion anticipative des opérateurs du territoire (collectivités, leurs groupements, le service public de l'emploi et l'ensemble des partenaires socio-économiques...) afin de pouvoir prévoir l'évolution du marché local et d'accompagner les entreprises sur la thématique emploi (sécurisation des parcours professionnels, recrutement des compétences, attractivité des territoires).

B/ Le public bénéficiaire

- Les TPE et les PME du secteur Est de Besançon: Amagney, Braillans, Chalèze, Chalezeule, Champoux, Chaudfontaine, Deluz, Marchaux, Novillars, Thise, Roche lez Beaurpré, Vaïre
- Les demandeurs d'emploi du bassin d'emploi et les salariés des entreprises

C/ Description du projet

Le projet comporte 3 phases détaillées en annexe 1 :

- 1^{er} Phase : Détection des besoins des entreprises
- 2^{ème} Phase : Mise en place d'un plan d'action et retours aux partenaires de la démarche
- 3^{ème} Phase : Retour au tissu économique et évaluation

Il est proposé d'accompagner sur 2017, les phases 2 et 3 du projet, le projet ayant été soutenu sur 2016 dans sa phase 1.

Les phases 2 et 3 sont menées à compter de mai 2017.

Un bilan de la phase 1 a été porté à connaissance dont vous trouverez en annexe 1 les principaux éléments. Le bilan fourni répond aux exigences de départ et aux objectifs fixés. Il a été présenté en comité de pilotage du 11 mai 2017.

III. Demande de subvention

Le coût prévisionnel de l'opération en 2017 est estimé à 81 000€

REUSSITE EMPLOI FRANCHE COMTE a sollicité une aide financière auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, pour la somme de 25000 € à laquelle il est proposé de répondre à hauteur de la demande.

La DIRECCTE du Doubs intervient à hauteur de 60 000 euros sur 2016 et 2017

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le soutien du Grand Besançon à l'association REUSSITE EMPLOI FRANCHE COMTE à hauteur de 25 000 € pour l'opération « Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale – Expérimentation sur l'est Bisontin »,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le - 4 JUIL. 2017



Contrôle de légalité

Annexe 1 : Descriptif des phases 1, 2 et 3 et bilan de la phase 1

1. 1^{er} Phase : Détection des besoins des entreprises:

Visite des entreprises du secteur Est de Besançon et relevé de leurs besoins et problématiques, prioritairement dans le domaine de l'emploi.

Entreprises de l'industrie manufacturière dans un premier temps puis dans un second temps et selon les priorités entreprises dans le secteur du commerce et du service aux entreprises

Descriptif :

- Informer les entreprises (surtout les petites structures qui n'ont pas de service RH et peu de temps) sur la GPECT (définition, démarche).
- Identifier le secteur d'activité de l'entreprise,
- Établir la cartographie des métiers,
- Identifier les besoins en emploi, des compétences clés (à moyen, court terme et long terme)
- Mesurer les écarts entre les compétences disponibles et les compétences attendues dans les entreprises pour analyse de solutions adaptées à mettre en place,
- Identifier les périodes hautes et basses en besoin de recrutement, si saisonnalité,
- Identifier des compétences nécessaires dans le respect de la lutte contre les discriminations,
- Détecter les besoins en formation (évolution des carrières) et, si besoin, étudier les reconversions,
- Anticiper les mutations structurelles suite à l'incertitude des marchés et/ou aux changements,
- Identifier le ou les problèmes à résoudre (turn-over, mobilité, pénibilité, horaires décalés...),
- Identifier si l'entreprise externalise des services supports (nettoyage, entretien des espaces verts, commandes spéciales urgentes à honorer ...) dans le but de faire intervenir les structures d'insertion par l'activité économique du bassin d'emploi de Besançon (clause d'insertion) ; faire le lien avec le facilitateur clause du Grand Besançon,
- Etablir un état des lieux des visites par entreprise – fiche à renseigner par entreprise et étudier lors des comités techniques,
- Assurer la promotion des dispositifs d'aide au retour à l'emploi.

Bilan de la Phase 1 :

1) Les entreprises

a) Les entreprises rencontrées

- Nombre d'entreprises rencontrées : 44
- Nombre d'entreprises contactées : 91 (109 entités au total avec les groupes)
- 18 premiers contacts restant à effectuer (dont 10 PME)
- 17 entreprises avec premier contact restent sans succès suite à téléphone et/ou mail mais vont être relancées
- 30 refus escomptés, motifs évoqués : indisponibilité, pas intéressées, refus de travailler avec les institutions, barrière de l'assistante, siège social hors région (difficile de joindre l'interlocuteur)

b) Typologie des entreprises :

- Moins de 10 salariés (TPE) : 27
- Plus de 10 salariés (PME) : 16
- Plus de 250 salariés (ETI) : 1

c) Secteurs :

- Industrie manufacture
- Métiers de bouche
- BTP
- Service

2) Les points soulevés

a) Recrutement prévisionnel

- 18 entreprises souhaitent recruter
 - A court terme : 9
 - A moyen terme : 6
 - A long terme : 3
- Postes recherchés :
 - des techniciens, des opérateurs et emplois qualifiés dans le domaine industriel (régleurs, outilleurs, magasiniers, fraiseurs) des commerciaux, des déménageurs
 - des assistantes administratives et commerciales

b) Prérequis et source de recrutement

- **Profils recherchés**
 - Critères communs : personnes polyvalentes
 - Expérience souvent privilégiée à un niveau d'étude pour les métiers techniques de l'industrie
 - CAP/BEP appréciés pour les postes nécessitant compétences en électronique, sanitaire
 - Bac +2 principalement pour les postes en administratif, les technico-commerciaux et la maintenance industrielle
- **Moyens de recrutement**
 - Connaissance et bouche à oreille, première source utilisée
 - Pole emploi
 - Agence d'intérim
 - RDV de l'emploi
 - Démarchage concurrence
- **Nature du contrat**
 - **Type de contrat**
 - principalement des CDI
 - Apprentissage
 - un indépendant
 - des CDD pendant les périodes de fêtes
 - peu d'intérim,
 - **Temps plein**

3) Formation

7 entreprises ont recensé des besoins de formation

Difficulté pour trouver des personnes formées sur certains métiers

- Inadéquation entre les formations proposées et le monde du travail
- Entreprise avec des difficultés pour faire participer les salariés à des formations et souhaitant par la suite devenir centre de formation **Budget formation trop restreint**
- Formation en interne sur les nouvelles machines

4) Projets immobiliers

13 entreprises concernées - Un lien a été fait avec les services concernés de la CAGB

- Projet de location de locaux
- Projet de vente de locaux pour cessation d'activité
- Projet d'achat de locaux
- Projet de rénovation avec des normes écologiques
- Projet d'agrandissement de locaux
 - Projet de construction
 - Projet d'achat d'un local attenant

5) Besoins spécifiques et problématiques évoquées

- Appels à projet remportés par des entreprises hors région BFC
- Délimitation géographique de la zone Thise / Chalezeule
- Difficulté d'accès à la zone : circulation difficile
- Sécurité : piétonne et des locaux (zone industrielle, déserte la nuit)
- Manque de motivation et d'attractivité pour le secteur de l'industrie
- Financiers : renouvellement du matériel, réfection immeuble
- Entretien des locaux : salle blanche

6) Les premières solutions apportées

- Intervention d'une entreprise en comité spécifique : recrutement, déménagement (locomotion, normes réglementaires, salle blanche)
- Participation à la manifestation « Les Rendez-vous de l'emploi » de 4 entreprises.
- Proposition d'offre sur mesure pour certains postes
- Accompagnement des entreprises dans leurs actions
- Réponses apportées pour toutes les entreprises ayant fait part de besoins : mail, visite, téléphone

2ème Phase : Mise en place d'un plan d'action et retours aux partenaires de la démarche

Il a été procédé à la mise en place d'un comité de pilotage et technique comme il était prévu.

Le Comité de pilotage s'est réuni le 3 novembre 2016, le 26 janvier 2017 et le 11 mai 2017.

Il a été procédé à deux réunions du comité technique, le 14 février et le 13 avril.

Le comité de pilotage fixe les orientations générales, arbitre les propositions issues de la concertation et valide chaque grande étape de la démarche.

Le comité technique est chargé du suivi de la démarche, de son animation, du respect du calendrier. Il propose des éléments au comité de pilotage. Il se réunit à l'initiative du porteur de projet et au moins une fois par mois.

L'état des lieux des besoins et problématiques, prioritairement dans le domaine de l'emploi des entreprises rencontrées dans le cadre de la phase 1 a été présenté au comité de pilotage du 11 mai dernier.

Suite à cet état des lieux sera étudiée l'opportunité des plans d'actions à mettre en œuvre. Plans d'actions individuels adaptés à la situation de l'entreprise ou collectifs en fonction des besoins ou problématiques remontées du territoire.

Les plans d'actions proposés au comité technique prévu notamment en juillet feront l'objet d'une validation au prochain comité de pilotage.

3ème Phase : Retour au tissu économique et évaluation :

- Rendu-compte des plans d'actions détectés aux entreprises.
- Accompagnement de la structure dans une démarche de réflexion et de mise en œuvre.
- Mise en contact avec les différents organismes/structures ou dispositifs existants.
- Possibilité d'organisation (collective ou non) de rencontres entre les entreprises du secteur et les acteurs et facilitateurs relais publics ou para-publics.
- Réalisation d'une évaluation des plans d'actions validés et mis en œuvre et restitution des résultats.

A/ Evaluation

A l'issue de chaque phase, le porteur de projet présentera un bilan des actions et procédera à leur évaluation. Cette évaluation interviendra tout au long du projet permettant de le modifier en cours de réalisation pour une plus grande efficacité.

Les outils nécessaires à l'évaluation du projet seront produits par le porteur du projet en fonction des orientations fixées par le Comité de Pilotage et soumis à validation de ce dernier.

Il a été procédé à un rendu compte de la première phase lors du comité de pilotage du 11 mai dernier dont les premiers éléments sont présentés ci-dessus (cf. bilan de la phase 1)

Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en vertu de la délibération du Conseil communautaire du 26/06/17, d'une part,

Et :

L'association Réussite Emploi Franche Comté, dont le siège est situé 12 Rue Léonard de Vinci à Besançon, représentée par Monsieur Michel FOURNIER agissant en sa qualité de Président, et dûment habilité par....., d'autre part.

Vu la demande de soutien reçue par l'association Réussite Emploi Franche Comté en date du 22 septembre 2016.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre, par l'association REUSSITE EMPLOI FRANCHE COMTE, de l'action « GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES SECTEUR PERI URBAIN EST BISONTIN ».

Il est proposé d'accompagner sur 2017, les phases 2 et 3 du projet. La phase 1 a déjà fait l'objet d'un financement et d'un conventionnement.

Article 2 - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'année 2017.

Article 3 - Objectifs

L'opération « GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES» vise à la mise en place d'une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriale à titre d'expérimentation sur l'Est Bisontin dans ses phases 2 et 3 2017.

Le projet comporte 3 phases :

1^{er} Phase : Détection des besoins des entreprises : (phase qui a fait l'objet d'un premier financement en 2016 à hauteur de 25 000 €)

Visite des entreprises du secteur Est de Besançon et relevé de leurs besoins et problématiques, prioritairement dans le domaine de l'emploi.

Entreprises de l'industrie manufacturière dans un premier temps puis dans un second temps et selon les priorités entreprises dans le secteur du commerce et du service aux entreprises

Descriptif :

- Informer les entreprises (surtout les petites structures qui n'ont pas de service RH et peu de temps) ce qu'est la GPECT (définition, démarche).
- Identifier le secteur d'activité de l'entreprise,
- Établir la cartographie des métiers,
- Identifier les besoins en emploi, des compétences clés (à moyen, court terme et long terme)
- Mesurer les écarts entre les compétences disponibles et les compétences attendues dans les entreprises pour analyse de solutions adaptées à mettre en place,
- Identifier les périodes hautes et basses en besoin de recrutement, si saisonnalité,
- Identifier des compétences nécessaires dans le respect de la lutte contre les discriminations,
- Détecter les besoins en formation (évolution des carrières) et si besoin, étudier les reconversions,
- Anticiper les mutations structurelles suite à l'incertitude des marchés et/ou aux changements,
- Identifier le ou les problèmes à résoudre (turn-over, mobilité, pénibilité, horaires décalés...),
- Identifier si l'entreprise externalise des services supports (nettoyage, entretien des espaces verts, commandes spéciales urgentes à honorer ...) dans le but de faire intervenir les structures d'insertion par l'activité économique du bassin d'emploi de Besançon (clause d'insertion) ; faire le lien avec le facilitateur clause du Grand Besançon
- Etablir un état des lieux des visites par entreprise – fiche à renseigner par entreprise et étudier lors des comités techniques.
- Assurer la promotion des dispositifs d'aide au retour à l'emploi

2ème Phase : Mise en place d'un plan d'action et retours aux partenaires de la démarche

Il sera procédé à la mise en place d'un comité de pilotage et d'un comité technique.

Le comité de Pilotage est composé :

- de la DIRECCTE UD25,
- de la CAGB,
- du Conseil Régional,
- du Département,
- de Pôle Emploi,
- de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs.

Le comité de pilotage fixe les orientations générales, arbitre les propositions issues de la concertation et valide chaque grande étape de la démarche.

Les réunions des comités de pilotage se tiendront sous la présidence des institutionnels porteurs de la démarche GPECT (DIRECCTE UD 25 et CAGB). Il se réunira au minimum au début, milieu et vers la fin de l'action (Novembre 2016, janvier 2017 ; avril 2017, décembre 2017).

Le comité technique est composé :

- des membres du comité de Pilotage
- de la Mission Locale
- de Cap Emploi
- des intervenants selon les besoins des remontées du terrain : chambre syndicale, organisme de formation, chargé d'affaires CAGB....).

Le comité technique est chargé du suivi de la démarche, de son animation, du respect du calendrier. Il propose des éléments au comité de pilotage. Il se réunit à l'initiative du porteur de projet et au moins une fois par mois.

Un état des lieux des besoins et problématiques, prioritairement dans le domaine de l'emploi des entreprises rencontrées dans le cadre de la phase 1 sera établi. Suite à cet état des lieux sera étudiée l'opportunité des plans d'actions à mettre en œuvre : plans d'actions individuels adaptés à la situation de l'entreprise ou collectifs en fonction des besoins ou problématiques remontées du territoire. Les plans d'actions proposés en comité technique feront l'objet d'une validation en comité de pilotage.

L'objectif étant d'échanger, de confronter les expertises de chacun, d'établir un contact permanent et en temps réel avec le Service Public de l'Emploi Local et de toutes les structures publiques ou privées disposant des outils nécessaires à la levée des freins à l'emploi et de pouvoir réfléchir puis proposer des actions concrètes et mesurables.

Des propositions d'intervention seront produites en se basant soit sur des dispositifs ou solutions existantes de droit commun ou en proposant des actions innovantes en partenariat avec le Service Public de l'Emploi local, le milieu associatifs, les chambres consulaires, les OPCA....

Il pourra être également constitué des groupes de travail selon les besoins, par exemple un groupe « formation », un groupe « entreprise » qui aura la charge d'accompagner sur les fonctions/problèmes RH, un groupe « communication » promotion des métiers dans l'entreprise ou tout simplement de l'entreprise.

3ème Phase : Retour au tissu économique et évaluation :

- Rendu-compte des plans d'actions détectés aux entreprises.
- Accompagnement de la structure dans une démarche de réflexion et de mise en œuvre.
- Mise en contact avec les différents organismes/structures ou dispositifs existants.
- Possibilité d'organisation (collective ou non) de rencontres entre les entreprises du secteur et les acteurs et facilitateurs relais publics ou para-publics.
- Réalisation d'une évaluation des plans d'actions validés et mis en œuvre et restitution des résultats.

Article 4 - Engagements de la CAGB

Le Grand Besançon s'engage à soutenir la mise en place de l'action susmentionnée par REUSSITE EMPLOI FRANCHE COMTE, en cohérence avec sa compétence Economie, emploi et insertion, et notamment en apportant son soutien financier et institutionnel dans la mise en œuvre de cette action, selon les modalités définies ci-après.

Le Grand Besançon accorde à REUSSITE EMPLOI FRANCHE COMTE une subvention d'un montant de 25 000 €.

Cette subvention sera versée sur le compte de l'association REUSSITE EMPLOI FRANCHE COMTE à la date de la signature de la présente convention.

Article 5 - Engagements de l'Association REUSSITE EMPLOI FRANCHE COMTE

REUSSIT EMPLOI FRANCHE COMTE s'engage à :

- utiliser la subvention uniquement pour les besoins des actions définie à l'article 3,
- transmettre au Grand Besançon le bilan qualitatif et financier de l'action, ainsi que tout élément d'information complémentaire relatif à la réalisation de cette action.

Article 6 - Responsabilités - Assurance

Les activités de l'association sont placées sous sa responsabilité exclusive.

Article 7 – Entrée en vigueur, modification et résiliation de la convention

La présente convention entrera en vigueur après la réalisation des formalités nécessaires à l'acquisition de son caractère exécutoire.

Toute modification de la convention fera l'objet d'un avenant.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de différend relatif à l'application ou à l'interprétation de la présente convention, celui-ci devra être porté devant le Tribunal Administratif de Besançon.

Article 9 - Délégation d'attribution

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement le Président de la CAGB et Monsieur le Trésorier Payeur du Grand Besançon.

Fait en deux exemplaires, à Besançon le

Pour REUSSITE EMPLOI FRANCHE COMTE,
Le Président,

Michel FOURNIER

Pour le Grand Besançon,
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET